

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le lundi 19 juillet 2021

Restauration écologique : l'OFB lance deux appels à projets



L'Office français de la biodiversité lance, dès aujourd'hui, deux appels à projets (AAP) sur la restauration écologique d'écosystèmes dégradés : l'un MobBiodiv'Restauration 2021 – deuxième session, dédié à la restauration des écosystèmes terrestres secs en France métropole et Outre-Mer ; l'autre ReMHOM (Restauration écologique des Milieux Humides en Outre-Mer) dédié aux milieux humides dans les départements et collectivités d'Outre-mer (DROM et COM). Dotés respectivement de 3,5M€ (crédits du plan France Relance et de l'OFB) et de 2M€ (crédits de l'OFB), ils s'inscrivent dans la volonté de l'OFB d'appuyer des actions locales de restauration de ces écosystèmes.

De plus en plus d'écosystèmes sont menacés par des facteurs anthropiques et climatiques sans précédent. Forêts marécageuses, savanes inondées, landes ou prairies (sèches et humides) ; les différents écosystèmes qui nous entourent peuvent être fragilisés par les pressions qu'elles subissent. Pourtant, ces espaces naturels et semi-naturels offrent de nombreuses fonctions : régulateurs de sécheresses et d'inondations, réservoirs de biodiversité ou encore de carbone. Leur préservation et leur restauration est d'intérêt général, en particulier dans une optique d'adaptation au changement climatique.

Soutenir les porteurs de projets dans leurs actions en faveur de la biodiversité

En lançant conjointement ces deux AAP, l'OFB donne l'occasion à de nombreux porteurs de projets implantés dans l'hexagone et dans les Outre-mer, d'agir en faveur de la biodiversité au travers de ces deux dispositifs :

- ▶ **L'AAP MobBiodiv'Restauration 2021 – deuxième session** a pour but de soutenir des projets visant la restauration des écosystèmes terrestres secs, de leurs fonctionnalités et des espèces qui y sont inféodées. Il est mis en œuvre dans le cadre du plan France Relance, en réponse à la mesure « Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience ».
- ▶ **L'AAP ReMHOM**, Restauration écologique des Milieux humides en Outre-mer, permet de supprimer les pressions directes sur ces milieux et/ou de lancer des actions de restauration sur les sites dont les pressions à l'origine de la dégradation ont été supprimées ou fortement réduites. Les opérations d'acquisition de connaissance pourront être éligibles lorsqu'elles sont un préalable à la planification d'opérations de restauration de grande ampleur.

Ces deux appels à projets sont complémentaires et chacun d'entre eux acceptera d'inclure, si nécessaire, une petite surface de milieux secs ou humides, lorsqu'elle concourt à l'opération globale de restauration.

Des spécificités d'éligibilité sont prévues pour les collectivités d'outre-mer du Pacifique (annexes 1 des règlements).

Modalités des appels à projets

Précisions et détails dans les Règlements administratifs des AAP (en téléchargement, ci-dessous)

	AAP MobBiodiv'Restauration 2021 – deuxième session	AAP ReMHOM 2021
Montant de l'appel à projets	3,5 millions d'euros	2 millions d'euros
Porteurs de projets	Associations agréées au Code de l'environnement, collectivités et leurs groupements, Conservatoires botaniques nationaux	Collectivités territoriales, EPCI, établissements publics d'Etat ou locaux, GIP, associations, fondations, propriétaires privés d'espaces ouverts au public
Eligibilité géographique	France hexagone et Outre-Mer (DROM et COM)	Outre-Mer (DROM et COM)
Montant minimal de l'aide	10 000 euros	10 000 euros
Montant maximal de l'aide	300 000 euros	200 000 euros
Durée maximale des projets	Fin des activités au plus tard le 31 juillet 2023, ou jusqu'à 36 mois à compter la contractualisation dans les COM	36 mois à compter de la contractualisation
Dépôts de candidatures	Les porteurs de projets ont jusqu'au 24 septembre 2021 – 23h59 (heure de Paris) pour déposer leurs projets en ligne uniquement sur la plateforme dédiée : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-mobbiodiv-restauration-2021-2 Annonce des résultats (sous réserve) : décembre 2021	Les porteurs de projets ont jusqu'au 10 septembre 2021 – 23h59 (heure de Paris) pour déposer leurs projets en ligne uniquement sur la plateforme dédiée : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-remhom Annonce des résultats : octobre 2021
Informations et contacts	Contacts OFB Secrétariat technique MobBiodiv'Restauration : mobbiodiv@ofb.gouv.fr Directions régionales de l'OFB - Services Appui aux Acteurs et Mobilisation dans les Territoires	Contacts OFB Secrétariat technique ReMHOM : remhom@ofb.gouv.fr Direction des Outre-mer : Délégués territoriaux ultramarins de l'OFB (Antilles, Guyane, Océan Indien, Nouvelle Calédonie, Polynésie française)

Pour télécharger les documents relatifs aux appels à projets, consultez les liens ci-dessous :

MobBiodiv'Restauration 2021 - deuxième session ([Règlement administratif](#) (pdf), [dossier de candidature](#))

ReMHOM ([Règlement administratif](#) (pdf), [dossier de candidature](#))

Établissement public de l'État créé le 1^{er} janvier 2020, l'**Office français de la biodiversité** exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.